Communauté de Communes du Pays de Mormal

REVISION ALLEGEE N°3 du PLUi
REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche A : Villers-Pol
1:3 000

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX
approuvant les dispositions de la Révision Allégée n°3 du PLUi.

Fait à Le Quesnoy, le XX/XX/XXXX
Le Président,

PLUi APPROUVE LE : 29/01/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 LE : XX/XX/XXXX

auddicé urbanisme
auddice.com

Agence Hauts-de-France (siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Mineries
59286 Roeux Wasnain
03 27 97 86 39

Agence Val-de-Loire
Zone d'activités Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie
Parc d'activités Le Long Buisson
300 rue Clément Ader- Bât. 1
27930 Le Vieil Evreux
02 32 32 51 69

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
9 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 69 61

Réalisé le: 28/01/2021

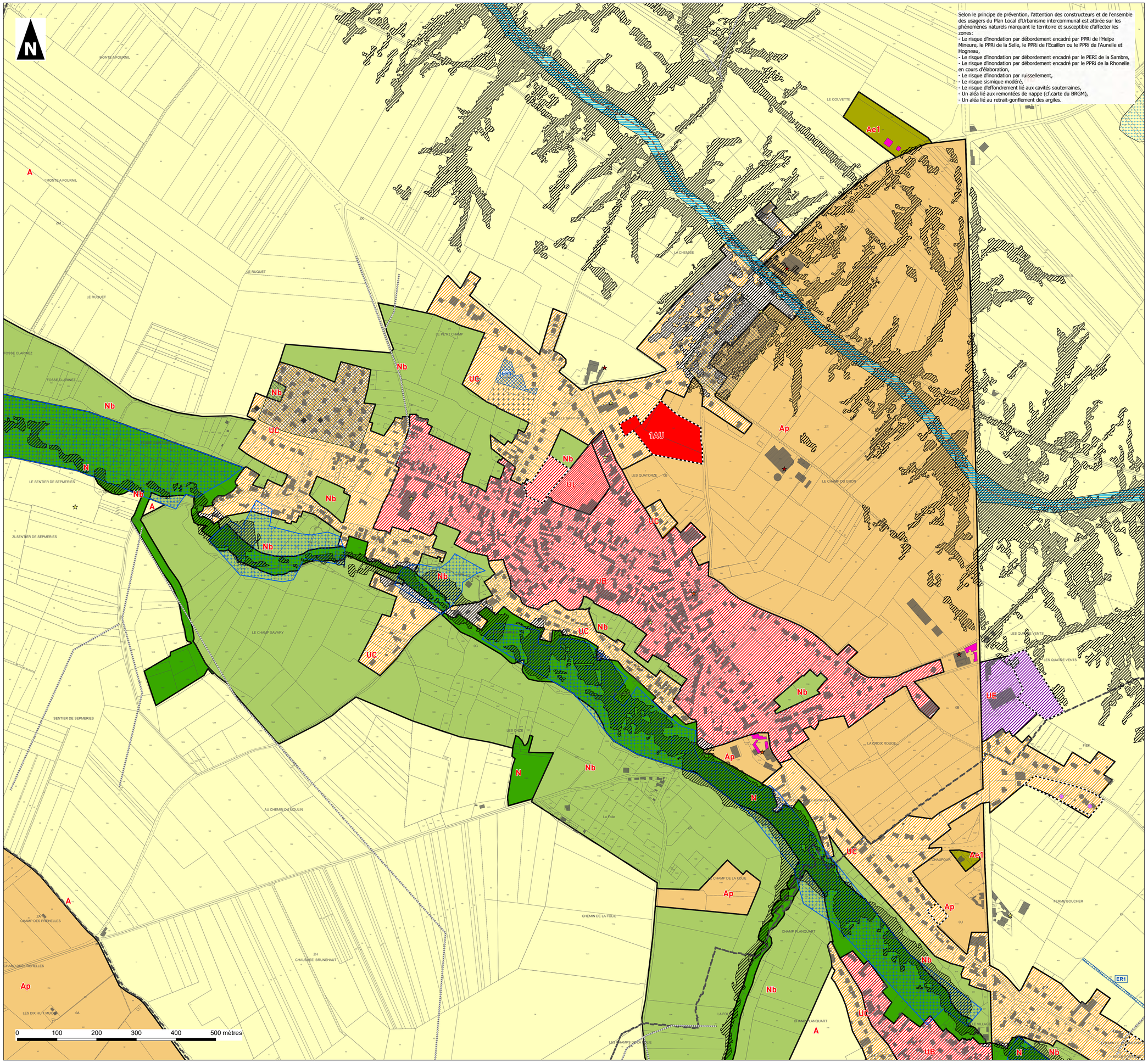

Légende

Contexte :

- Parcelles
- Bâti
- Talweg
- Permis de construire récemment accordé

Prise en compte des risques :

Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement :

- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Aléa de référence du PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Zone soumise à un risque d'inondation par ruissellement
- Coulées de boues avérées

Zone potentiellement inondable :

- Zone d'accumulation
- Zone d'écoulement
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain

Atlas des zones inondables :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Zone soumise à un risque d'effondrement :

- Zone soumise à un risque d'effondrement
- Cavité souterraine (point singulier)

Prise en compte des enjeux environnementaux :

- Zone à dominante humide du SDAGE
- Zone humide du SAGE

Périmètre des captages d'eau potable :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Prise en compte des enjeux agricoles :

Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Autres dispositions réglementaires :

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Typologie des zones :

- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique
- 1AUEr : Zone correspondant au projet de Refresco
- 1AUp : Zone à urbaniser à court ou à moyen terme des polarités
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à dominante habitat
- A : Zone agricole
- Ae1 : Secteur agricole permettant le développement d'activités économiques
- Ae2 : Secteur agricole permettant le développement d'une activité forestière
- Ap : Secteur agricole paysager
- Apzh : Secteur agricole paysager en zone humide ou à dominante humide
- N : Zone naturelle
- NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs ...)
- NL1 : Secteur naturel permettant l'implantation et l'évolution de la fédération de pêche
- Na : Aire d'accueil des gens du voyage
- Nb : Secteur naturel bocager
- Nc : Secteur naturel destiné au développement des activités de carrières
- Ng : Secteur naturel permettant le maintien et l'aménagement du golf
- Ng1 : Secteur naturel correspondant au club house du golf
- Nt : Secteur naturel permettant le maintien ou le développement d'hébergement touristique
- Nt1 : Secteur naturel permettant le maintien ou le développement d'habitations légères et démontables
- Nt2 : Secteur naturel correspondant à la valorisation de la Maison Eclusière
- UA : Zone urbaine mixte correspondant aux centres des pôles historiques
- UAa : Zone urbaine correspondant au centre-ville commerçant du Quesnoy
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UBa : Zone urbaine à vocation habitat uniquement
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
- UE : Zone urbaine économique
- UEc : Secteur urbain économique à vocation commerciale
- UEg : Secteur urbain économique lié à l'exploitation de gaz
- UEs : Secteur urbain économique dédié au stockage
- UEz : Secteur urbain économique correspondant à la ZAC des artisans
- UL : Zone urbaine de loisirs
- UP : Zone urbaine présentant un intérêt architectural
- UPa : Secteur correspondant au site du fer à cheval
- UPb : Secteur correspondant à l'accueil touristique et de loisirs
- UPc : Secteur correspondant à l'accrobranche
- UPm : Secteur urbain correspondant à l'abbaye de Maroilles
- UT : Secteur urbain touristique